

**DECISION N°09 01.45 /MATCL-SG**

**PORTANT REPARTITION DU PERSONNEL CONTRACTUEL  
DU RECENSEMENT ADMINISTRATIF A VOCATION D'ETAT CIVIL  
DANS LES LOCALITES DE LA ZONE II**

**LE MINISTRE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°06-024 du 28 juin 2006 régissant l'état civil ;
- Vu le Décret n°07-380/P-RM du 28 septembre 2007, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°07-383/P-RM du 03 octobre 2007 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu la Décision n°00116/MATCL-SG du 05 août 2005 instituant un Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil ;
- Vu la Décision n°0279/MATCL-SG du 14 novembre 2008 portant nomination du chef de projet du Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le personnel contractuel du Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil (RAVEC) comprend :

- les agents d'identification ;
- les operateurs de saisie ;
- les chefs d'équipe ;
- les contrôleurs.

**Article 2** : Le personnel composé des operateurs de saisie, des chefs d'équipe et des contrôleurs recrutés par la Direction Administrative et Financière est reparti entre les localités de la Zone II, conformément aux tableaux joints en annexe.

**Article 3** : Les agents d'identification sont recrutés localement et repartis par les Préfets.

**Article 4 :** Le Directeur Administratif et Financier, le Chef de la Mission d'Appui à la Consolidation de l'Etat Civil, le Chef de Projet RAVEC, les Gouverneurs des Régions de Sikasso et de Mopti et les Préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Sikasso, le 11 AOUT 2008

**Ampliations**

Services centraux et Rattachés.....	10
Des Régions Sikasso et Mopti.....	02
Préfets.....	11
Sous-préfets et Maires.....	204
Intéressés et Opérateurs.....	5471
Archives et Chrono.....	2



**P.F.E. MINISTRE, P.O.  
LE SECRETAIRE GENERAL**

**Mamadou Seydou TOGARE**  
Commandeur de l'Ordre National